



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

INTERPELLATION I16.002 FONTENELLE : TRANSPORTS PUBLICS, HORAIRES SCOLAIRES ET ORGANISATION

Réponse au Conseil général

Version : 1.0 - TH 269969

Date : 26.10.2016

Table des matières

1.	Résumé	3
2.	Texte de l'interpellation.....	3
3.	Réponse du Conseil communal.....	4
3.1.	Horaires de la Fontenelle	5
3.2.	Changements liés à la rénovation du cycle 3	6
3.3.	Règlement de fonctionnement interne pour l'accès aux casiers	6
3.4.	Horaires des transports publics.....	7
3.5.	Conclusion	9

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Lors de la séance du Conseil général du 26 septembre 2016, Monsieur Roby Tschopp a déposé une interpellation relative à la Fontenelle, à ses horaires et son organisation en regard de l'offre des transports publics. Au vu du nombre de questions posées, le Conseil communal a souhaité apporter une réponse circonstanciée lors de la séance suivante.

2. Texte de l'interpellation

En dépit du fait que l'organisation scolaire ne soit pas de sa compétence, le Conseil général se doit de relayer les préoccupations de la population.

De nombreux parents d'élèves de la Fontenelle, résidant notamment dans les secteurs de la Côtière ainsi que sur l'axe Cernier – Villiers, s'inquiètent du stress et même des risques auxquels sont exposés leurs enfants en raison des temps de battement trop courts entre les horaires de l'école et ceux des bus des lignes 421 et 422. Cette situation se voit péjorée par la réorganisation des classes induite par l'enseignement à deux niveaux et la mise en place, pour les élèves, de casiers personnels dont l'accès est codifié de manière rigide. Si une amélioration des horaires de la desserte a été promise pour décembre, les réponses données aux parents par la direction de l'établissement n'ont de loin pas levé leurs inquiétudes légitimes.

Dans l'attente du nouvel horaire, les élèves que les bus déposent en retard en début de demi-journée n'ont pas le temps de passer à leurs casiers avec la sérénité nécessaire à préparer convenablement leurs affaires, l'accès aux casiers leur étant par ailleurs interdit pendant la récréation. En fin de matinée, ne disposant pas du temps nécessaire à déposer leur matériel, les enfants qui rentrent chez eux transportent inutilement des kilogrammes de papier sur le dos.

Malgré les circonstances, la direction n'est pas en mesure de garantir que les enseignantes et les enseignants ne terminent pas, en fin de matinée, les leçons au-delà de l'heure prévue, ce qui rogne encore les quelques minutes à disposition des élèves pour attraper leur bus. Sachant que la course suivante passe une demi-heure (422) ou une heure (421) plus tard, les élèves ont tendance à traverser la route autour de la halte « Crêt Debély » de manière téméraire, d'autant plus que le numéro de la ligne n'est pas visible depuis la gauche des bus.

Si la coordination entre la réalité effective des transports et horaires scolaires n'est pas optimale, il n'est pas responsable d'en reporter les effets négatifs sur les élèves. Et la priorité des valeurs adoptée par l'établissement laisse à de quoi laisser pantois. S'il est important que les élèves s'aèrent à la récréation, il est tout aussi important pour leur santé qu'il ne leur soit pas imposé de porter des charges absurdes dans leurs cartables. Et si le corps enseignant a droit au respect, il est inadmissible qu'une lubie disciplinaire amène les élèves à prendre des risques inconsidérés sur la route. Attendre le

premier accident serait non seulement triste, mais franchement criminel et l'école ne peut pas se défaire de sa part de responsabilité.

La situation étant connue, le Conseil communal, comme autorité exécutive, devrait être en mesure de faire appliquer quelques mesures, au moins jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux horaires, pour autant que ceux-ci donnent satisfaction :

- *respect des horaires et des contraintes des élèves par le corps enseignant ;*
- *assouplissement des règles d'accès aux casiers personnels des élèves ;*
- *mise en place de mesures ciblées de sécurité autour de l'arrêt « Crêt Debély ».*

Le Conseil communal est-il déterminé à prendre en main ce sujet certes de détail, certes opérationnel, mais qui suscite une insatisfaction grandissante, quitte à appliquer d'autres mesures que celles suggérées, pour autant que leur efficacité soit avérée ?

3. Réponse du Conseil communal

En préambule, il est à noter que les élèves effectuent leurs trois dernières années de la scolarité à la Fontenelle, soit les années 9 à 11. Ils ont aujourd'hui un an de plus lorsqu'ils arrivent au cycle 3 par rapport à l'année scolaire 2012-2013. Pour cette année 2016-2017, les élèves de 9^e année sont nés entre le 1^{er} septembre 2003 et le 31 août 2004. Ils ont donc entre 12 et 13 ans au moment de leur arrivée à la Fontenelle.

La population des élèves de la Fontenelle provient de tous les villages de la Commune, hormis Montmollin. Ainsi, seuls les élèves de Cernier ne sont pas concernés par les transports scolaires. Le corps enseignant est habitué à prendre en compte cette donnée et à respecter les horaires de fin de cours pour que les élèves puissent prendre le bus. Un rappel lui est régulièrement fait par la direction, en particulier lors de nouveaux engagements.

Les raisons ayant conduit au choix des horaires actuels de la Fontenelle ont été largement décrites dans le rapport d'information « Organisation de l'école, du CSVR et projets en cours » soumis au Conseil général le 27 avril 2015. Nous n'y reviendrons pas ici.

L'organisation actuelle des transports scolaires, incluant ceux par transporteurs privés, a également été présentée dans ce rapport. Pour rappel, il est fait mention en page 24 : « Pour les élèves du cycle 3, il n'est plus organisé de courses spéciales ou par transporteurs privés sur le temps de midi en dehors du mercredi, un lieu d'accueil étant existant au collège de la Fontenelle. »

Nous ne reviendrons donc pas sur ce point dans cette réponse.

3.1. Horaires de la Fontenelle

horaire	bâtiment	Bibliothèque	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07.30-08.15							
08.00-08.20							
08.20-09.05							
09.10-09.55							
10.15-11.00							
11.05-11.50							
11.50-12.00							
12.00-12.30							
12.30-13.00							
13.00-13.45			13.00-13.30	13.00-13.30		13.00-13.30	13.00-13.30
13.50-14.35							
14.40-15.25							
15.30-16.15							
16.15-17.00							
17.30							

Heures d'ouverture
 Devoirs surveillés
 Cours
 Espace repas surveillé

Ce tableau montre les horaires de la Fontenelle, y compris les heures d'ouverture de la bibliothèque et de l'espace repas.

3.2. Changements liés à la rénovation du cycle 3

La nouvelle organisation de l'école liée à la rénovation du cycle 3 et ses conséquences ont été décrites dans le rapport de demande de crédit d'engagement de CHF 60'000 pour l'achat de casiers pour le site de la Fontenelle, du 29 juin 2015.

Il est indéniable que le passage du cycle 2 au cycle 3 constitue un changement important pour les élèves. La rénovation du cycle 3 a permis la suppression de l'année d'orientation, jugée trop précoce et induisant une certaine démotivation des élèves et une ségrégation entre les classes des différentes sections. La suppression du système des filières permet une individualisation du profil de chacun des élèves. Elle a pour corollaire de favoriser rapidement l'autonomie et l'apprentissage de l'organisation des élèves lors de leur arrivée à la Fontenelle.

Dans ce cadre, il est demandé aux enseignants d'être tolérants et de ne pas appliquer de sanctions pour les oublis et les retards liés à la mise en route durant la période allant de la rentrée d'août aux vacances d'automne pour les élèves de 9^e année.

L'ensemble des mesures mises en place au sein de la Fontenelle prend en compte les changements dus à la rénovation du cycle 3 en plus de ceux liés aux besoins d'une part grandissante de la population et des familles. Nous concevons toutefois que toutes les solutions possibles ne soient pas claires pour les élèves et leurs parents. Nous avons depuis lors amélioré la communication directement avec les élèves et au travers du site Internet du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (www.csvr.ch).

3.3. Règlement de fonctionnement interne pour l'accès aux casiers

Afin de permettre le bon fonctionnement de l'école où cohabitent près de 600 élèves et 130 enseignants, il a été nécessaire d'établir des règles régissant l'accès aux casiers et aux différentes parties des bâtiments en dehors des heures des leçons.

En premier lieu, il faut rappeler que tous les bâtiments de la Fontenelle sont ouverts au minimum de 07h30 à 17h30 chaque jour de la semaine. Toutefois, l'accès aux étages et à certaines parties du rez-de-chaussée est règlementé afin de permettre le bon déroulement des leçons et assurer un climat de travail propice aux élèves qui sont en cours dès 07h30 ou 13h00. Ainsi, l'entrée principale, délimitée par la réception et la bibliothèque est ouverte en tout temps, sauf durant les récréations. Les autres parties des bâtiments, dans lesquels se trouvent les casiers, sont accessibles 10 minutes avant le début des leçons afin que chaque élève puisse y transférer son matériel et arriver à l'heure en classe pour la leçon. Cette règle est valable pour toutes les heures de début d'horaire. Toutefois, l'élève qui en fait la demande au secrétariat peut accéder à son casier entre 12h00 et 13h00 pour y faire du rangement.

Par ailleurs, les enseignants travaillent avec leurs élèves l'utilisation des casiers. Ainsi, deux fois dans l'année, une leçon ou une partie de leçon est consacrée à l'apprentissage pratique du rangement et de la structuration de leurs affaires dans les casiers.

Enfin, il est tout à fait possible pour les parents d'accompagner une fois ou l'autre leur enfant afin de l'aider à organiser son casier un après-midi à partir de 16h15.

3.4. Horaires des transports publics

Il nous paraît utile de rappeler ici que nous n'avons que peu d'influence sur l'organisation et les horaires des transports publics. Par ailleurs, toutes les lignes étant concernées, les horaires de l'école ne peuvent pas être adaptés facilement aux changements d'horaire d'une ligne. Dès lors, certains élèves doivent attendre parfois plus longtemps que les autres l'arrivée d'un bus ou doivent se dépêcher afin d'être à l'heure en classe. Il est à noter cependant quelques problèmes de jeunesse sur la ligne 421 qui prend en charge pour la 1^{re} fois des élèves de Savagnier et de Fenin-Vilars-Saules tout en assurant en plus les déplacements des élèves encore scolarisés au Mail. Le nouvel horaire 2017 apporte quelques modifications bienvenues et les courses scolaires feront partie du pot commun.

Par ailleurs, certains parents se sont plaints du manque de temps de leur enfant pour passer à son casier avant le début des cours, en particulier le matin. C'est effectivement le cas de la ligne 421 qui arrive régulièrement en retard à Cernier. Cette ligne offrant une course à la demi-heure le matin, les élèves qui le souhaitent peuvent accéder à la Fontenelle avec le bus arrivant à 07h30. Ce problème sera corrigé sur l'horaire 2017 qui prendra effet en décembre 2016.

Compte tenu du temps de déplacement entre la Fontenelle et Cernier centre, les élèves ne peuvent pas attraper un bus qui part dans les cinq à six minutes suivant la fin des cours. TransN ne distribuant plus d'horaires individuels aux élèves, nous nous sommes rendu compte que certains parents s'attendaient à ce que leur enfant utilise un transport quittant Cernier centre dans ce délai de cinq minutes. Cela n'est évidemment pas possible à moins de partir de l'école en courant et en prenant des risques par rapport à la circulation. Nous avons donc rétabli les choses en publiant les horaires de bus officiels sur le site Internet du CSVR.

Ligne 421				
Horaire scolaire	Arrivée à Cernier		Départ de Cernier	
	Horaire 2017	Horaire 2016	Horaire 2017	Horaire 2016
08.20	07h31	07h30		
	07h46	08h00		
11.50			12h02	11h58
13.50	13h31	13h30		
15.25			15h55	16h25
16.15			16h35	16h25
				16h55

Ligne 422 depuis Villiers				
Horaire scolaire	Arrivée à Cernier		Départ de Cernier	
	Horaire 2017	Horaire 2016	Horaire 2017	Horaire 2016
08.20	07h41	07h38		
	08h09	08h08		
11.50			12h23	12h23
13.50	13h40	13h38		
15.25			15h53	15h53
16.15			16h23	16h23
			16h51	16h51

Ligne 422 depuis Fontaines				
Horaire scolaire	Arrivée à Cernier		Départ de Cernier	
	Horaire 2017	Horaire 2016	Horaire 2017	Horaire 2016
08.20	07h21	07h25		
	07h42B	07h44B		
	07h51	07h55		
11.50			12h05B	12h09B
13.50	13h17	13h19		
15.25			15h35	15h39
			16h01	16h01
16.15			16h31	16h31
			16h46B	16h46B

La lettre B indique que le bus passe par Boudevilliers

Ligne 423				
Horaire scolaire	Arrivée à Cernier		Départ de Cernier	
	Horaire 2017	Horaire 2016	Horaire 2017	Horaire 2016
08.20	07h22	07h22		
	07h52	07h52		
11.50			12h09	12h09
13.50	13h21	13h21		
15.25			15h39	15h39
			16h05	16h05
16.15			16h35	16h35
			17h05	17h05

Ligne 424				
Horaire scolaire	Arrivée à Cernier		Départ de Cernier	
	Horaire 2017	Horaire 2016	Horaire 2017	Horaire 2016
08.20	07h58	07h58		
11.50			11h59	11h59
13.50	13h28	13h28		
15.25			16h29	16h29
16.15			16h29	16h29

3.5. Conclusion

Les réformes de l'école neuchâteloise, les programmes et la grille horaire qui en découlent ont profondément modifié le paysage et l'organisation de l'école. Par ailleurs, l'évolution de la société, les besoins des familles et les attentes des parents ont également des incidences sur son rôle, son fonctionnement et ses coûts.

On remarque aussi un recul de l'âge à partir duquel les enfants acquièrent une certaine autonomie et parallèlement des demandes nouvelles d'encadrement ou de surveillance (par exemple demande de mise en place d'un patrouilleur pour faire traverser les élèves du cycle 3 à Cernier ou que les bus les déposent à la Fontenelle plutôt qu'à Cernier centre).

Ce constat est également fait par les enseignants qui relèvent une difficulté toujours plus grande des élèves à se responsabiliser face à leurs apprentissages. Ils doivent répondre à de nouvelles requêtes de la part des parents, dont la fréquence est de moins en moins anecdotique, comme une négociation des punitions, des demandes de quitter la classe avant la fin de la leçon pour éviter que leur enfant ne doive attendre le bus. Au cycle 3, des parents n'inscrivent pas leur enfant aux camps parce qu'il doit dormir en dehors de la maison plusieurs jours d'affilée. Comme les élèves doivent marcher jusqu'à Cernier centre et prendre les transports publics, certains parents préfèrent venir les chercher à la Fontenelle en voiture, ce qui est un phénomène également nouveau.

Dans ce contexte, l'école ne doit pas perdre de vue son rôle et ses objectifs qui sont d'assurer sa mission première, décrite sur la page d'accueil du site Internet du CSVR : « L'école est un projet de société. Elle remplit une mission d'instruction et d'éducation, permettant de former des citoyens capables de s'intégrer dans la "cité" et de développer une conscience critique face aux changements technologiques, politiques et sociaux. Selon les valeurs et principes de la démocratie, elle garantit une égalité de traitement pour chacun des élèves qui lui sont confiés, leur assurant les possibilités et moyens de formation correspondant à leurs besoins ».

Pour toutes ces raisons, les moyens ont été centrés sur la souplesse de l'organisation sur le site de la Fontenelle, ceux-ci permettant de maintenir un cadre dans la gestion des cours et d'attendre des élèves un respect des règles de bien-vivre et d'apprentissages scolaires tels que présentés dans le code de déontologie qu'ils signent en début d'année scolaire (www.csvr.ch/reglements). L'organisation et la gestion de la journée, de leurs affaires et de leur travail font partie des

apprentissages et des compétences que les élèves doivent acquérir durant le cycle 3. Ces éléments sont inclus dans l'enseignement dispensé à la Fontenelle.

Une grande partie des inquiétudes et des remarques sont issues de parents d'élèves de Savagnier et de Fenin-Vilars-Saules. Des ajustements sur l'horaire de bus seront effectifs dès le mois de décembre 2016, ce qui devrait améliorer la situation.

Enfin, nous avons pris en considération les problématiques de communication et de compréhension qui génèrent des inquiétudes chez les parents et par conséquent ont des implications sur les élèves et avons d'ores et déjà adopté des mesures afin d'améliorer la situation.

Veillez croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 26 octobre 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
F. Cuche P. Godat